
Conférence du désarmement

15 mars 2012

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent cinquante-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 15 mars 2012, à 10 h 15

Président: M. Hisham Badr..... (Égypte)

GE.12-63213 (F) 050514 130514



* 1 2 6 3 2 1 3 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1254^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je passe à la liste des orateurs d'aujourd'hui, et je donne la parole à M. Romero Puentes, représentant de Cuba.

M. Romero Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, les déclarations qui ont été faites au cours de nos récentes séances plénières confirment l'importance que l'immense majorité des États attache à la Conférence du désarmement. Dans le même temps, avec la franchise qui la caractérise dans l'expression de ses positions, la délégation cubaine doit une nouvelle fois rappeler sa préoccupation devant le fait que certains insistent pour que nous mettions la Conférence du désarmement de côté et ouvrons ailleurs des négociations sur des traités de désarmement. Cuba n'appuie pas de telles approches, car elles marqueraient un grave recul. Nous réaffirmons qu'aujourd'hui plus que jamais, il appartient à chacun de préserver et renforcer la Conférence du désarmement.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition soumise par la présidence égyptienne dans le document CD/1933/Rev.1. Cette proposition porte sur la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Pour Cuba comme pour les autres membres du Mouvement des pays non alignés, le désarmement nucléaire est et doit demeurer la priorité absolue dans le domaine du désarmement, et il doit par conséquent figurer en tête des priorités dans le programme de travail de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous souhaitons que le groupe de travail chargé de l'examen de cette question reçoive un mandat de négociation, dans le but de lui permettre d'adopter une convention établissant un programme progressif en vue de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis et sous un contrôle international strict.

Dans ce contexte, nous réitérons la proposition du Mouvement des pays non alignés pour un plan d'action destinée à réduire progressivement les armes nucléaires et à parvenir, au plus tard en 2025, à leur élimination totale et à leur interdiction. Cette proposition a été appuyée par le Mouvement à sa seizième Conférence ministérielle, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, en mai 2011. À cette occasion, le Mouvement a adopté une déclaration sur l'élimination totale des armes nucléaires dans laquelle il a appelé à travailler à l'organisation d'une conférence internationale chargée de trouver les moyens d'éliminer ces armes.

La proposition égyptienne prévoit l'examen, par la Conférence du désarmement, d'autres questions très importantes, telles que celles qui concernent les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, lesquelles présentent un intérêt particulier pour les États qui, comme Cuba, s'enorgueillissent de ne pas posséder d'armes de destruction massive de quelque nature que ce soit. Le groupe de travail sur les matières fissiles, dont il est question dans la proposition égyptienne, pourrait commencer à travailler et entreprendre un examen complet de cette question qui prenne en compte, notamment, le problème des stocks.

Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, Cuba estime que la Conférence du désarmement a la capacité de négocier en parallèle un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, un traité visant à interdire une course aux armements dans l'espace, un traité instaurant des garanties de sécurité efficaces pour les États qui, à l'image de Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Dans sa forme actuelle, la proposition que vous avez présentée ne reflète pas pleinement la position de Cuba concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement, et elle présente des limitations majeures. Dans le même temps, Cuba considère qu'elle représente une étape concrète dans la bonne direction et qu'elle mérite une attention particulière. Si une telle proposition peut servir de base à une solution

négociée et acceptable par tous, qui permette d'engager un travail de fond à la Conférence du désarmement, notre délégation, fidèle à son esprit traditionnel de flexibilité et de compromis, sera disposée à travailler sur cette base avec les autres délégations.

Monsieur le Président, alors que la vie sur la planète est gravement menacée par l'existence de près de 23 000 armes nucléaires, nous ne pouvons que vous appuyer de toutes les façons possibles dans les efforts que vous faites pour parvenir à un accord sur un programme de travail susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de sauvegarder le droit des peuples et des générations à venir à la vie et à la paix.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la Colombie, M. Valencia Muñoz.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer à la délégation précédente pour vous remercier de nous avoir saisis d'un projet de programme de travail.

Nous considérons le document CD/1933/Rev.1 comme le minimum que nous puissions faire compte tenu de la situation politique actuelle de la Conférence, même si le programme de travail qu'il renferme ne répond pas aux attentes de la plupart d'entre nous.

Ma délégation souhaite, pour mémoire, faire quelques observations spécifiques concernant votre proposition. Premièrement, la proposition renferme certains éléments qui nous paraissent positifs, notamment:

- L'effort destiné à élaborer un texte équilibré et complet qui prenne en compte les considérations de sécurité des pays;
- La définition d'un calendrier clair, seul élément essentiel d'un programme de travail, conformément au règlement intérieur; et
- La désignation de coordonnateurs pour les groupes de travail.

Nous appelons également l'attention sur certains aspects qui nous paraissent moins satisfaisants et qui, de notre point de vue, auraient pu être formulés de façon plus ambitieuse dans le texte:

- L'accent insuffisant sur le désarmement nucléaire;
- L'absence de mandat de négociation; et
- L'incapacité à désigner un coordonnateur chargé de la question de l'éventuel élargissement de la composition de la Conférence.

Malgré ces lacunes et pour les raisons qu'elle vient d'exposer, la Colombie appuie le document CD/1933/Rev.1 soumis par la présidence, non sans avoir souligné que de son point de vue, un programme de travail n'est qu'un outil, qu'une première étape sur un long chemin, et en aucun cas une garantie de progrès de nos travaux de fond.

Nous comprenons la sensibilité de certains membres de la Conférence concernant certains des aspects de votre proposition. Toutefois, nous exhortons toutes les délégations à faire montre de flexibilité et de créativité à ce stade.

Nous sommes d'accord avec l'observation faite par la délégation chilienne lors de la précédente séance plénière, selon laquelle, au stade actuel, l'ambiguïté représente l'approche la plus pragmatique. En nous montrant trop tatillons sur la terminologie employée dans les mandats, nous risquerions de lancer un débat interminable qui nous pousserait à laisser passer l'occasion qui se présente à nous.

Nous vivons un moment crucial de notre session annuelle de 2012. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'exprimer notre volonté politique, de montrer que la Conférence du désarmement peut travailler conformément à son règlement intérieur actuel et de restaurer la crédibilité et la valeur de cette instance.

Avant de conclure mes observations, je voudrais saluer les efforts des ambassadeurs qui se sont portés volontaires pour présider les groupes de travail et exercer les fonctions de coordonnateurs.

Permettez-moi également de vous remercier, Monsieur le Président, et de remercier votre délégation, au nom de la Colombie et, en particulier, de l'Ambassadrice Arango Olmos, pour l'excellent travail que vous faites et pour la façon dont vous avez dirigé la Conférence au cours de ces quatre semaines. Je le répète, vous pouvez compter sur l'appui et la flexibilité de la Colombie jusqu'à la fin de votre présidence, et nous saisissons cette occasion d'adresser les mêmes remerciements à la délégation éthiopienne.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la délégation colombienne. Je sais que l'Ambassadrice de la Colombie a perdu un membre de sa famille, et c'est pourquoi je vous prie, au nom de la Conférence, de transmettre nos condoléances à Son Excellence.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Je donne maintenant la parole à la délégation iraquienne.

M. Abbas (Iraq) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part de notre vive satisfaction et de notre profonde gratitude pour les efforts sincères que vous faites à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous reconnaissons le rôle que vous avez joué et saluons les consultations larges et transparentes que vous avez organisées dans le but de susciter un accord sur un programme de travail et qui ont abouti au projet de décision contenu dans le document CD/1933/Rev.1, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous avons étudié le projet de décision avec attention, et nous avons estimé qu'il établissait un équilibre raisonnable et un compromis susceptible de servir de point de départ à nos futurs travaux. Certains considéreront peut-être qu'il est en deçà des espérances, particulièrement au vu de la durée de la période au cours de laquelle la Conférence est restée sans programme de travail. Nous savons bien que beaucoup d'États membres ont des priorités et des préoccupations diverses. Cependant, le travail d'équipe et l'esprit de partenariat nous permettront de réduire et de surmonter ces divergences. Nous appuyons le projet de décision comme base de travail de la Conférence du désarmement, car il reprend beaucoup des éléments positifs qui sont requis pour engager un travail de fond sur les quatre points centraux de notre ordre du jour. Dans le même temps, nous devons continuer à examiner sérieusement les autres points de l'ordre du jour, qui reflètent toutes nos préoccupations et celles de la majorité des États membres, car tous les objectifs auxquels nous aspirons dans le domaine du désarmement – particulièrement celui du désarmement nucléaire, qui est notre priorité absolue – revêtent une importance primordiale pour le Moyen-Orient et répondent aux intérêts dictés par la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, soyez assuré que nous continuerons de vous appuyer dans vos efforts. Nous espérons parvenir à un consensus et transformer ce projet de décision en programme de travail, afin de faire sortir la Conférence du désarmement de l'ornière et de lui permettre de reprendre son travail de négociation, conformément à son mandat.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie la délégation iraquienne de sa déclaration.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Bélarus, M. Khvostov.

M. Khvostov (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à saluer votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. De notre point de vue, votre accession à cette fonction arrive à point nommé. Nous vous aiderons à vous acquitter de votre mandat.

Nous connaissons tous très bien la situation actuelle de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi le document dont vous nous avez saisis nous apparaît comme une promesse encourageante de travail de fond à la Conférence. Nous appuyons le document CD/1933/Rev.1, et nous sommes prêts à travailler sur cette base. Nous estimons, à l'image d'autres délégations, que dans l'idéal, ce document aurait dû être plus ambitieux, mais s'il est vrai que nous avons qualifié le document CD/1864 d'«étalon or», il n'en reste pas moins que nous n'avons pas été capables de commencer à travailler. L'affirmation selon laquelle plus nous recherchons la perfection, moins nous l'atteignons, renferme une certaine part de vérité. Le document CD/1933/Rev.1 met l'accent sur quatre grandes questions, et nous comprenons que toutes les délégations auront la possibilité de soulever n'importe quelle question qu'elles jugeront nécessaire de soulever. Dans le monde d'aujourd'hui, le sentiment d'insécurité va en s'aggravant, et nous, membres de la Conférence du désarmement, sommes en partie responsables de cette situation. De notre point de vue, il est temps que la Conférence du désarmement soit à nouveau en mesure d'accomplir le travail de fond qui est inscrit à son ordre du jour. Le travail de fond de la Conférence constitue le socle de l'importance et de la viabilité de notre instance, lesquelles sont aujourd'hui sérieusement remises en question.

En résumé, je voudrais souligner que notre délégation appuie l'adoption du programme de travail sur la base du document CD/1933/Rev.1. Nous croyons que le programme de travail qui nous est proposé constitue une bonne base pour une reprise du processus de négociation à la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Bélarus de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je donne la parole à M. Akram, Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, dans ma déclaration de mardi dernier, j'ai exposé certaines des questions sur lesquelles j'attendais des éclaircissements, et je suis au regret de dire que ces questions demeurent toujours aussi confuses pour ma délégation.

Toutefois, Monsieur le Président, avant de m'y arrêter plus en détail, je voudrais une nouvelle fois, pour mémoire, vous adresser nos sincères remerciements, ainsi qu'à votre délégation, et saluer chaleureusement l'état d'esprit très constructif et la transparence dont vous avez fait preuve dans la conduite de vos consultations.

Dans des circonstances différentes, le document dont vous nous avez saisis aurait pu constituer une base de travail pour la Conférence du désarmement. Malheureusement – et nous n'y sommes pour rien – la situation qui prévaut à l'extérieur de cette salle, dans le monde réel, est quelque peu différente.

Nous demeurons toutefois disposés à travailler avec vous et avec tous nos collègues de la Conférence, dans le but de trouver une formule magique susceptible de nous permettre d'engager un travail de fond. Je crois que les solutions que vous avez proposées comportent les éléments qui pourraient nous permettre d'avancer dans cette direction.

Je voudrais, pour informer tous nos collègues, rappeler brièvement les questions sur lesquelles j'ai sollicité des éclaircissements. La première était celle de savoir si ce que nous étions invités à faire dans votre document de travail, notamment en ce qui concerne les matières fissiles, correspondait ou non à des négociations. La deuxième précision attendue était de savoir pourquoi nous étions dans l'impossibilité de traiter les quatre questions centrales de façon égale, et permettez-moi de dire que je sais que votre délégation estime aussi que les quatre questions centrales doivent être traitées en toute égalité. En fait, en tant que membres du Groupe des 21, nous estimons tous que la priorité absolue doit être accordée au désarmement nucléaire, ce qui me conduit à ma troisième remarque, à savoir qu'en ce qui concerne les matières fissiles, nous sommes invités, en substance, à examiner

les éléments d'un futur traité sur les matières fissiles, alors qu'en ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous ne parlons que d'examiner la question du désarmement nucléaire. Je ne crois pas que les pays qui préfèrent cette formulation ignorent qu'il existe une distinction dans la façon dont nous sommes invités à examiner, d'une part, la question du désarmement nucléaire et, d'autre part, la question des matières fissiles. Enfin, le quatrième aspect sur lequel j'avais demandé des précisions, Monsieur le Président, concernait la question de savoir si, comme c'est le cas au paragraphe 2 du document CD/1933, la référence au mandat Shannon et, de surcroît, le membre de phrase «tout en examinant toutes les questions connexes» renvoyaient à la prise en compte de la question des stocks ou, plus spécifiquement, à la réduction des stocks de matières fissiles.

Étant donné la situation particulière de sécurité que connaît mon pays, une situation qui n'a cessé de s'aggraver, y compris par rapport à la même époque de l'année dernière, le Pakistan n'est absolument pas en mesure d'accepter la moindre ambiguïté. L'ambiguïté constructive peut être très utile pour théoriser les différences d'approche, mais pour un pays confronté à des enjeux particulièrement importants – je dirais même existentiels – l'ambiguïté n'a aucune place.

J'ai toujours affirmé, et je vais le réaffirmer maintenant dans les termes les plus clairs, que dans le cadre de ces négociations à la Conférence du désarmement, le Pakistan s'emploiera de façon systématique à protéger ses intérêts de sécurité. Ce faisant, je n'agis pas autrement que n'importe lequel de mes collègues. J'en veux pour preuve que, même si le Pakistan n'est pas prêt à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, d'autres pays ne sont pas prêts à négocier sur d'autres éléments de notre ordre du jour, en particulier sur les trois autres questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce faisant, ils répondent à leurs propres préoccupations de sécurité en n'acceptant pas de négocier des accords et des traités sur ces trois questions centrales. Malheureusement, contrairement au Pakistan, ils n'ont pas expliqué clairement les raisons pour lesquelles ils s'opposaient à l'ouverture de ces négociations.

Tant que nos préoccupations ne seront pas prises en compte de façon claire et dépourvue de la moindre ambiguïté par la Conférence du désarmement, nous serons dans l'impossibilité (et ce ne sont pas là mes instructions) de nous joindre à un consensus sur le projet de propositions contenues dans le document CD/1933.

Néanmoins, nous demeurons disposés à travailler avec vous et avec vos successeurs à la présidence pour tâcher de trouver cette formule magique dont j'ai parlé tout à l'heure. Comme toutes les délégations ici présentes, nous estimons que la Conférence doit engager un travail de fond. Cependant, nous devons aussi comprendre que pour être en mesure de commencer à travailler sur les questions de fond, nous devons aussi être prêts à prendre en compte les préoccupations de sécurité de tous les pays concernés. Je l'ai déjà dit, aucun pays n'acceptera d'engager des négociations si ces négociations nuisent à ses intérêts.

Nous sommes en désaccord avec les délégations qui affirment, que ce soit implicitement ou explicitement, que s'il n'y a pas de négociations cette année sur un traité sur les matières fissiles, la Conférence du désarmement deviendra obsolète. La réalité est qu'il n'y a pas eu de négociations sur un traité sur les matières fissiles depuis environ treize ans, et en ce qui concerne le désarmement nucléaire, il n'y a pas eu de négociations depuis plus de trente ans, et pourtant, pendant toute cette période, personne n'a affirmé que la Conférence avait perdu ou allait perdre toute raison d'être. Nous ne pouvons donc pas accepter cette affirmation.

Nous sommes disposés à travailler avec vous, avec vos successeurs à la présidence, et avec toutes les autres délégations, pour tâcher de trouver un moyen de faire progresser la Conférence, en gardant à l'esprit les intérêts de sécurité de tous les États membres. Nous ne

voulons pas que la Conférence perde toute raison d'être mais, dans le même temps, s'il faut choisir entre nos intérêts nationaux de sécurité et l'avenir de la Conférence, je crains que ce soient nos intérêts nationaux de sécurité qui aient la priorité.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois, ainsi que votre délégation, pour le travail que vous avez accompli. Nous restons disposés à continuer à travailler avec vous pour trouver cette formule magique dont j'ai parlé. Je ne sais ce qu'elle sera, mais je suis prêt à participer à un effort pour tenter de la trouver.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de ses commentaires, et je donne la parole à M. Manfredi, Ambassadeur de l'Italie.

M. Manfredi (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, mardi dernier, j'ai fait part de la vive satisfaction de mon pays pour votre travail, votre engagement, et même votre enthousiasme dans la conduite de vos consultations et l'élaboration de votre projet de programme de travail, lequel figure dans le document CD/1933/Rev.1.

J'ai aussi dit mardi dernier que le document CD/1933/Rev.1 renfermait des parties que nous aimions et d'autres que nous n'aimions pas mais, du point de vue de mon pays, notre priorité doit être de remettre la Conférence du désarmement au travail, particulièrement sur la question des matières fissiles. La négociation est la raison d'être de la Conférence. Si nous ne commençons pas à travailler, nous ne saurons jamais quels seront les résultats, nous ne saurons jamais, par exemple, si le nouvel instrument comportera des dispositions sur les stocks.

Monsieur le Président, les négociations ne portent pas atteinte à la sécurité. Il se peut que le résultat d'une négociation fragilise la sécurité, dans la mesure où les négociations en question ne sont pas conduites proprement.

C'est pourquoi l'Italie considère que nous n'aurions pas dû empêcher un consensus sur le document CD/1933/Rev.1.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Si tel n'est pas le cas, nous sommes à présent saisis du document CD/1933/Rev.1, relatif au projet de décision révisé sur un programme de travail pour la session de 2012 de la Conférence. J'invite la Conférence du désarmement à adopter ce projet de décision. Y a-t-il une objection?

Je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Akram (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis au regret de devoir prendre la parole pour dire que nous ne sommes pas en mesure de nous associer au consensus sur le document CD/1933/Rev.1, pour les raisons que je viens de donner.

D'autre part, tant que j'ai la parole, permettez-moi de réagir à l'affirmation selon laquelle les négociations n'iraient pas à l'encontre des intérêts ou des préoccupations de sécurité des États, seules les conséquences des négociations étant susceptibles d'aller contre les intérêts d'un État.

Lorsqu'un pays est confronté à une menace qui pèse sur son existence même, il n'y a aucune place pour la moindre ambiguïté, et c'est mon premier point. Deuxièmement, nous exprimons notre position en toute transparence et en toute franchise. Nous ne voulons pas nous associer à un processus ou à une négociation sous de fallacieux prétextes. Nous affirmons très clairement la limite, et c'est précisément la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter de nous engager dans un processus qui consiste, implicitement ou explicitement, à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sans envisager une réduction des stocks de matières fissiles.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. J'observe donc qu'il n'y a pas de consensus, et le document CD/1933/Rev.1 n'est par conséquent pas adopté à ce stade.

Ainsi prend fin la présidence égyptienne de la Conférence du désarmement. J'aimerais saisir cette occasion pour faire quelques observations finales.

En premier lieu, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont coopéré avec nous pour les déclarations qu'elles ont faites. Dans mes notes, j'ai écrit que je devais remercier chaque délégation, après chaque déclaration, des paroles aimables adressées à la présidence. Je ne l'ai pas fait aujourd'hui, non par manque de reconnaissance, mais par humilité. Je tiens donc à présent à remercier chacun d'entre vous des paroles aimables que vous avez adressées à la présidence, et je saisis cette occasion de vous dire tout cela du fond du cœur.

En deuxième lieu, nous avons ouvert la présidence égyptienne en promettant de faire sérieusement notre travail. Après tout, l'Égypte est attachée à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement, à un moment où elle fait face à de très graves difficultés. Nous avons, à maintes reprises, exprimé notre déception devant l'incapacité de la Conférence à engager un travail de fond devant conduire à la négociation de traités multilatéraux de désarmement, de désarmement nucléaire en particulier, une tâche pourtant qualifiée de prioritaire par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Lorsque nous avons pris la présidence de la Conférence, nous étions déterminés à faire tous les efforts possibles pour débloquer la situation et reprendre un travail de fond susceptible de nous rapprocher quelque peu d'un monde plus sûr. L'approche de la présidence égyptienne a consisté à revenir à l'essentiel. Tant que l'essentiel n'aura pas été atteint, la tâche principale du Président, quelle que soit la session, sera de mener des consultations pour adopter un programme de travail. Tel était notre objectif, et nous avons mis à profit notre présidence pour mener des consultations et saisir la Conférence d'un programme de travail qui, nous en restons convaincus, représentait un bon compromis pour tous les membres de la Conférence, et un programme de travail équilibré et complet susceptible de permettre la reprise d'un travail de fond sans porter atteinte aux intérêts nationaux des États membres.

Nous avons proposé d'inclure dans le mandat le mot «examiner» pour désigner la reprise d'un travail de fond. Je crois que cette formule pourra fonctionner à l'avenir. J'ai également dit, au début de ma présidence, qu'aucun programme de travail ne pouvait satisfaire entièrement tous les membres, et que mon objectif était peut-être de faire sortir les gens de leur zone de confort. Je me suis efforcé de préciser le mandat, dans la mesure du possible, et je crois sincèrement que pour préciser davantage notre action, nous devons engager un travail de fond. Une fois que nous l'aurons fait, et seulement à ce moment, nous découvrirons les difficultés et nous pourrons les examiner – vous voyez, j'aime beaucoup ce mot – de façon à pouvoir aller de l'avant.

Je crois que le document CD/1933 représentait un véhicule à bord duquel nous étions tous en mesure de nous embarquer pour un voyage, un véhicule flexible, solide et capable d'affronter les difficultés sans devoir s'arrêter au milieu de la route et, peut-être, de nous permettre d'atteindre notre destination.

Maintenant que la présidence égyptienne est terminée, et en tant que Coprésident de la session annuelle de 2012, mais aussi dans notre capacité nationale, nous continuerons à appuyer la Conférence dans son rôle d'unique instance multilatérale de négociations dans le domaine du désarmement. Nous nous engageons à appuyer pleinement la prochaine présidence, c'est-à-dire la présidence éthiopienne, non seulement parce qu'elle est aussi un pays d'Afrique, mais aussi parce qu'elle est un pays qui nous est proche par son histoire et

par sa géographie. Nous appuierons également les prochains présidents de la session de 2012. Je souhaite à mon frère et collègue éthiopien bonne chance (je crois qu'on dit «*me'elkam edil*» en amharique), et nous continuerons à promouvoir le multilatéralisme dans le désarmement et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires.

Je ne puis conclure ma déclaration sans remercier toutes les délégations ici présentes, les membres et les observateurs, de leur engagement aux côtés de la présidence égyptienne et de la flexibilité dont elles ont fait preuve dans la recherche d'un programme de travail en vue de la reprise d'un travail de fond. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général de son appui de tous les instants, ainsi que le secrétariat de la Conférence pour le travail acharné qu'il a réalisé en coulisse et pour son professionnalisme irréprochable. Je remercie également les interprètes de nous avoir permis de nous comprendre avec autant d'aisance, en dépit de notre terminologie complexe et de nos discours philosophiques.

Enfin, je voudrais remercier les membres de la société civile de leur engagement. Je me suis réjoui du niveau élevé de réactivité qui s'est manifestée au cours de la présidence égyptienne.

Enfin et surtout, je voudrais remercier mon collaborateur ici présent, le Conseiller Hatem Elatawy, de son grand dévouement, de ses efforts considérables et, avant tout, de son amitié et de sa confiance à l'égard de tous les collègues de la Conférence.

Avant de conclure, je voudrais donner la parole à la délégation algérienne.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Je donne la parole à la délégation algérienne.

M. Khelif (Algérie) *(parle en arabe)*: La délégation algérienne tient à vous exprimer sa profonde gratitude pour les efforts que vous avez accomplis au cours de votre présidence de la Conférence. Nous vous remercions très sincèrement des efforts constants que vous avez faits pour susciter un rapprochement des points de vue des différents États et groupes d'États membres pour parvenir à un consensus susceptible de permettre à la Conférence de commencer un travail de fond. Malheureusement, il semble que la situation ne soit pas encore arrivée à maturité pour nous permettre de nous mettre d'accord sur un programme de travail. C'est pourquoi la délégation algérienne appelle l'attention des États membres sur la nécessité de concevoir une formule susceptible de nous permettre d'engager des discussions de fond de quelque nature que ce soit, car la Conférence ne peut se permettre de finir l'année sans travailler. Nous ne pouvons pas nous permettre de passer une nouvelle année à ne rien faire, et c'est pourquoi nous appuyons la proposition présentée par l'Ambassadeur Jazaïry, dont l'objectif est l'adoption d'un programme de travail simplifié susceptible de nous permettre d'engager un travail de fond. Cela ne signifie en aucun cas que les efforts de la présidence égyptienne sont oubliés. Nous nous engageons à appuyer la prochaine présidence de la Conférence, c'est-à-dire la présidence éthiopienne. La délégation algérienne est disposée à travailler avec la présidence éthiopienne et avec les autres États membres dans le but de trouver un moyen susceptible de nous permettre d'engager un travail de fond sur la base du consensus antérieur et des efforts accomplis par la présidence égyptienne.

Le Président *(parle en arabe)*: Je remercie la délégation algérienne de sa déclaration.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jon Yong Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation a souhaité prendre la parole à ce stade pour vous faire part de ses vifs remerciements. Nous vous sommes très reconnaissants de la façon dont vous vous êtes acquittés de vos responsabilités au cours des dernières semaines écoulées. Les inlassables efforts que vous avez faits pour promouvoir les travaux de la Conférence doivent être salués. Pour cette raison, ma délégation tient à vous remercier et à remercier votre délégation de l'excellent travail que vous avez accompli lors de votre présidence.

Monsieur le Président, ma délégation demeure disposée à contribuer à votre action et à celle de votre successeur dans les jours qui viennent.

Enfin, ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la présidence éthiopienne.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie la délégation de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Nos travaux d'aujourd'hui sont terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 20 mars, à 10 heures, sous la présidence éthiopienne.

La séance est levée à 10 h 55.